



DIRECTIVE D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE

REMISE DES CLÉS

La clé est à retirer auprès du secrétariat communal durant la semaine qui précède la date de location.

Tarif

CHF 250.- par jour

Forfait vaisselle : CHF 50.- par jour

Caution : CHF 200.- (cash uniquement)

Dès 1er janvier 2023 : CHF 300.- par jour avec cuisine – sans la possibilité de ne pas la louer

NETTOYAGE

La salle et tout le matériel mis à disposition seront rendus propres. Au cas où un nettoyage complémentaire devait s'avérer nécessaire, celui-ci sera facturé à hauteur de CHF 50.00/heure.

Lors du rangement des tables, il conviendra de plier les pieds délicatement.

DÉCHETS

Les déchets seront évacués par vos soins.

RESPECT DU VOISINAGE

La tranquillité du voisinage est primordiale. A partir de 22h00,

- **les jeux à l'extérieur seront interdits ;**
- **les portes et fenêtres seront fermées ;**
- **les arrivées et départs de véhicules se feront le plus discrètement possible.**

Les horaires de police sont fixés comme suit :

☐ vendredi et samedi :	- arrêt de la musique à	02h00
	- fermeture de la salle à	03h00
☐ autres jours :	- arrêt de la musique à	23h00
	- fermeture de la salle à	24h00

Villars-Sainte-Croix, le 6 janvier 2025



MUNICIPALITE DE VILLARS-SAINT-CROIX

PARKING

L'accès dans le préau du bâtiment administratif par des véhicules est toléré pour la prise en charge des personnes à mobilité réduite et les traiteurs, le chargement et le déchargement de matériel, de marchandises diverses, etc.

Le parking de la chapelle est mis à disposition et doit être prioritairement utilisé. Le chemin et la cour du collège sont strictement interdits de stationnement (ainsi que le stationnement hors cases au village). Toute demande de places de parc supplémentaires devra faire l'objet d'une démarche auprès de la PolOuest, Service des manifestations. Les véhicules de vos invités seront parqués de manière à ne compromettre ni le trafic, ni la tranquillité du voisinage.

Information importante

En cas d'annulation moins de 60 jours avant la date de location, la moitié de la finance de location sera facturée. Moins de 30 jours, l'entier de la finance sera perçu.

La demande de location doit être entièrement complétée, datée, signée et retournée à l'administration communale (adresse ci-dessous).

A réception, une confirmation de location sera adressée au responsable de la manifestation.

Directives de location

Réservée aux habitants de Villars-Sainte-Croix.

La Municipalité décide que la salle polyvalente ne sera pas disponible à la location durant les deux semaines des fêtes de fin d'année.

Villars-Sainte-Croix, le 6 janvier 2025